

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
MERCREDI 12 MARS 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **18**

Date de la convocation : **Lundi 3 mars 2025**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Date d'affichage : **14 mars 2025**

Objet de la délibération :

17 – Délibération complémentaire au vote des subventions aux associations

Le mercredi 12 mars 2025 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

PRESENTS : Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, M. ADNET Yannick, Mme BON Evelyne, M. DUMONT Eric, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Claude, M. LEONARD Pierre, M. LEROY Michel, M. PIERRE Bernard

ABSENTS EXCUSES :

Mme BIGOT Carole, Monsieur BORD Jérôme, Mme CORVISY Aurore, Mme FOURRE Mélanie, M. MATHIEU Jérôme

PROCURATIONS :

Mme CORVISY Aurore donne procuration à Monsieur LEONARD Pierre

Mme FOURRE Mélanie donne procuration à Madame LEBRET Bernadette

M. MATHIEU Jérôme donne procuration à Monsieur ADNET Yannick

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie LAUNOIS

En complément des subventions votées aux associations, certaines participations non financières sont suggérées.

Il s'agit :

- De la mise à disposition de la salle des fêtes pour les associations Centre Wilson et Les Chat'Ernelles (seuls restent à charge les frais de chauffage, cf. tableau ci-après) ;

	Chauffage
Grande salle	50,00 €
Salle haut	35,00 €
Cuisine	35,00 €
Bar	20,00 €

- De la mise à disposition du gîte pour l'association Empreintes, dans la limite de 70 nuitées (14 nuitées pour 5 personnes), la taxe de séjour restant due et sous réserve de disponibilité du gîte aux dates demandées ;
- De la mise à disposition de l'imprimante grand format pour l'association Empreintes, compte tenu du fait que l'utilisateur fournira les consommables (bâches et cartouches d'encre) et veillera à regrouper au maximum ses travaux d'impression.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté par 13 voix favorables et une abstention :

VALIDE la proposition précédemment présentée par la commission Vie Associative, et venant en complément de la délibération 2025-16 relative à l'attribution des subventions 2025.

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,
le 14 mars 2025 et publication ou notification
le 14 mars 2025

MONTMEDY, le 14 mars 2025
LE MAIRE,
Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 14 mars 2025
LE MAIRE,
Pierre LEONARD